

RESTONS MOBILISÉS POUR NOS SALAIRES ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL EN MSA !!!

L'inflation sur les prix des produits de première nécessité, de l'alimentaire, de l'énergie, du carburant... rend les fins de mois toujours plus difficiles. C'est la situation que vivent plus particulièrement toutes celles et ceux qui n'ont que leur salaire, leur pension ou leurs allocations pour vivre et payer les factures. C'est un fait indiscutable. C'est d'ailleurs la principale préoccupation des jeunes, des salariés des secteurs du privé et du public, des privés d'emploi, des retraités.

En MSA, la vie n'est pas rose non plus. Une simple analyse pour tout comprendre :

En 20 ans, le SMIC est passé de 6,41 euros en 2000 à 10,48 euros en 2021 soit une augmentation de 63,5%.

Durant la même période, 2000-2021, l'évolution de l'indice des prix à la consommation (inflation) a grimpé de 32% (source INSEE).

Quant à notre valeur du point, toujours sur la même période (2000-2021), elle est passée de 8,51 euros à 9,5226 soit 11,7% d'augmentation !!

À notre revendication portée lors de la CPPNI du 9 décembre et rappelée à l'INC du 13 janvier, Monsieur BLANC, Directeur Général de la CCMSA nous répond être d'accord avec notre revendication d'une revalorisation.

Mais, **ATTENTION**, il n'a pas parlé d'une augmentation de la valeur du point, mais d'une « reconnaissance salariale ».

Une reconnaissance ne concerne pas quelque chose de pérenne, mais plutôt de ponctuel, comme une prime par exemple !

Aujourd'hui c'est bien d'une perte de pouvoir d'achat de 6,8% depuis 2017 dont on parle ; donc de la nécessité d'une revalorisation salariale et non d'une reconnaissance !!

Concernant la COG 2021 – 2025, elle n'est toujours pas signée en janvier 2022 !

Mais cela n'inquiète pas notre Directeur Général :

Il ne faudrait pas s'inquiéter d'un contrat pas signé entre la MSA et l'État !

La non signature, malgré tous les discours rassurants, a pour conséquence l'impossibilité de réclamer des enveloppes budgétaires supplémentaires et notamment pour l'augmentation de la valeur point.

Le télétravail, imposé par les pouvoirs publics, s'est à nouveau généralisé dans toutes les caisses de MSA, mais sans aucune indemnité compensatrice pour les augmentations de charges générées (chauffage, électricité, etc...), alors que les prix de l'énergie flambent !

Un accord pour le versement des indemnités a été trouvé pour les seuls mois de juin à août 2021 !

ÇA SUFFIT !!

La seule solution contre la vie chère et la perte de pouvoir d'achat depuis 2017 passe par une REVALORISATION des salaires, c'est-à-dire une AUGMENTATION de la valeur du point. Aujourd'hui la perte de pouvoir d'achat s'élève à 6,8% et ne cesse d'augmenter.

**POUR NOS SALAIRES, MAIS AUSSI NOS EMPLOIS, NOS RETRAITES ET DE
MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE VIE,
TOUTES ET TOUS EN GRÈVE ET DANS LES
MOBILISATIONS LE JEUDI 27 JANVIER !!**

